SNPSP

Syndicat National des Praticiens de Santé Publique

النقـابة الوطنيـة لممـارسي الصحـة العموميـة

Siège : 19 Bvd Victor Hugo. Alger
Web : www.snpspdz.hautetfort.com

Agrément N° 37 RE du 15 mai 1991
eMail : snpsp_sg@hotmail.fr

A monsieur le Ministre de la santé,
De la population et de la réforme hospitalière.

Conformément aux résolutions du conseil national extraordinaire réuni le 05 mai 2016 à Alger et en application des décisions des assemblées générales des adhérents convoquées à cet effet,

Considérant la fermeture des voies du dialogue par le ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière et l'absence de prise en charge des revendications socioprofessionnelles légitimes des praticiens médicaux de la santé, notamment les blocages relevés dans la consécration des termes de l'accord signé en réunion de conciliation MSPRH – SNPSP le 04 mai 2015 et qui porte sur ;

- Le Droit du partenaire social d'apporter des aménagements au statut particulier des praticiens médicaux de santé publique, resté figé depuis 2008 malgré l'avant projet négocié en commission mixte SNPSP – MSPRH et remis à l'autorité chargée de la fonction publique au mois de mai 2011,
- La Préservation d'un reliquat d'ancienneté, sans effet rétroactif financier, pour les praticiens concernés par la non application de l'instruction n°968 de monsieur le premier ministre et l'engagement, non respecté, de leur organiser un concours d'accès au 3ème grade avant le 31 12 2015,
- La mise en place de l'arrêté interministériel consacrant le droit à l'alignement, après une formation complémentaire, entre ancien et nouveau diplôme pour médecin dentiste et pharmacien avec classification du doctorat sur la grille des salaires de la fonction publique,
- L'assainissement de la situation financière induite par l'intégration des praticiens médicaux dans le grade de « principal » et « en chef » suite aux concours organisés le mois d'aout 2015.

وزارة الصحة و السكان و إصلاح المستشفيات
08 MAI 2016
البريد الوارد رقم:.....

Devant le climat d'insécurité qui s'est installé dans les structures de santé publique devant la multiplication des actes de violence, verbale et physique, à l'encontre du personnel soignant au niveau des établissements de santé publique en l'absence des mesures de protection concrètes, revendiquées par le SNPSP depuis des années à l'autorité de tutelle.

Pour dénoncer l'ingérence de l'administration de tutelle dans le fonctionnement des organisations syndicales en violation des dispositions prévues par la loi 90-14 du 02 juin 1990, dont découlent des situations graves d'entrave à l'exercice syndical telle la suspension depuis le mois d'octobre 2015 de deux délégués syndicaux de l'EPSP Ouacif à Tiziouzou, les pressions exercées contre le président du bureau local de l'EPSP Arzew dans la wilaya d'Oran, le cas des délégués SNPSP poursuivis en justice par l'administration à Relizane , le cas de la wilaya d'Oumbouaghi (EPSP Ain M'lila), ... ainsi que le comportement violent, indigne et irresponsable du directeur général du CHU Mustapha Bacha à l'égard des praticiens rassemblés pacifiquement dans l'enceinte de l'hôpital le 04 mai 2016.

De tout ce qui précède et en signe de protestation, le conseil national vous prie monsieur le ministre, de considérer la décision du conseil national du SNPSP de déposer un préavis de grève de huit (08) jours à compter du 08 mai 2016 pour ;

- **Une journée de grève nationale avec l'organisation d'un « rassemblement de la dignité » des praticiens de santé publique à l'hôpital Mustapha Bacha le 17 mai 2016 à 11h00.**

- **Une journée de grève nationale avec rassemblement devant le ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière le 23 mai 2016 à 11h00 pour dénoncer la fermeture des voies du dialogue avec le SNPSP.**

Le bureau national SNPSP, chargé par le conseil du suivi du mouvement de protestation, vous assure de sa disponibilité au dialogue et la négociation dans le cadre des dispositions prévues par la réglementation en vigueur.

Veuillez croire, monsieur le ministre en notre parfaite considération.

Alger, le 08 05 2016

Le Président du conseil national

Dr. Lyes MERABET